Séance du 23 juin 2008

Le vingt-trois juin deux mille huit, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly dûment convoqués par Mme le Maire, se sont assemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation: 16 juin 2008

Date d'affichage: 27 juin 2008

<u>Etaient présents</u>: Mme HENRY Marylène; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard; Melle PAISANT Nadège; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel; Mme LEDOUX Malika: MM DUPONT Henri, ALLIX Gratien; Melle LEVALLOIS Mireille; M. LEMERRE Eugène; Mme L'ORPHELIN Pierrette; M. BOURDON Noël.

Melle PAISANT, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

Dans un premier temps, M. DUPONT et Melle PAISANT demandent à ce que soit rectifié le compterendu de la réunion de conseil municipal du 26 mai 2008 à savoir : «vin pas assez bon et pas assez cher » par un « vin de qualité moyenne, ne convenant pas pour un vin d'honneur».

De même, Melle PAISANT demande : que fait-on des bouteilles de ce vin non utilisées et qui sont entreposées à l'étage de la Mairie ? Il est décidé qu'il sera repris par le Comité des Fêtes.

Egalement M. DUPONT indique qu'il s'est renseigné auprès de la DDE au sujet de la convention Commune/GUYOT et il précise que c'est une pratique courante et qu'il n'y a jamais d'indemnité de demandée. Mme le Maire rappelle que les travaux réalisés doivent faire l'objet d'un enregistrement aux hypothèques suite à la signature d'une convention.

Aussi, M BOURDON et M ALLIX demandent à ce que soit rectifiée la demande d'équipement d'une débrousailleuse neuve plutôt que de réparer l'ancienne et de mentionner que cette demande a été faite par M. BOURDON et non pas par M. ALLIX.

I. Extension des compétences de la Communauté de communes de Marigny (reçu le 27/06/2008)

Mme le Maire expose : le conseil de la Communauté de Communes de Marigny, lors de sa réunion du 29 mai 2008 a décidé d'élargir une de ses compétences mentionnée à l'article 5 paragraphe C 20 au reprofilage à l'enrobé pour les voies suivantes :

- ✓ Hébécrevon VC n°7
- ✓ La Chapelle Enjuger VC n°3 « Les Potiers »
- ✓ Marigny VC Le Val Moulin, VC n°6
- ✓ Le Lorey VC n°5
- ✓ Rémilly sur Lozon VC n°202 « le Val » VC de l'Allemagne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte l'extension des compétences ci-dessus mentionnée.

II. <u>Créances irrécouvrables : admission en non-valeur</u> (reçu le 27/06/2008)

Mme le Maire présente un état des taxes et produits irrécouvrables concernant Mme GAUTHEREAU Corysande. Cet état est relatif au budget ordures ménagères. En effet, les redevances 2002 et 2003 n'ont pas été recouvrées, pour un montant de 146 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'admission en non-valeur de la somme de 146 € et autorise Mme le Maire à mandater cette somme au compte budgétaire 654 du budget annexe ordures ménagères. Pour ce faire, le Conseil Municipal autorise de plus le virement de crédits suivant :

Désignation	Diminution sur	Augmentation sur
	Crédits ouverts	Crédits ouverts
D 6228 (chap 011): rémunérations diverses	6.00 €	
D 654 (chap 65) : pertes sur créances irrécouvrables		6.00 €

III. Virement de crédits budget ordures ménagères (reçu le 27/06/2008)

Afin d'annuler un titre de redevance de 2007, concernant M. TAPIN Didier, le Conseil Municipal autorise le virement de crédits suivant :

Désignation	Diminution sur	Augmentation sur
	Crédits ouverts	Crédits ouverts
D 6228 (chap 011): rémunérations diverses	70.00 €	
D 673 (chap 67): titres annulés ex antérieur		70.00 €

IV. Remplacement des agents (reçu le 27/06/2008)

Mme le Maire expose qu'il serait souhaitable de trouver des remplaçants pendant les congés d'été pour l'agence postale et le secrétariat de mairie.

Après délibération, le conseil municipal autorise :

- * le remplacement de Mme DOLLEY, adjoint administratif de 2^{ème} classe à l'agence postale communale, lors de ses congés du 28 juillet au 14 août 2008, dans la limite de 10 heures par semaine ;
- * le remplacement de Mme LEBEHOT, adjoint administratif de 1 ère classe au secrétariat de mairie, lors de ses congés du 15 juillet au 8 août 2008, pour 6H30 hebdomadaires (ouverture du secrétariat au public) ;
- * Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ces remplacements (contrats avec le Centre de Gestion de la Manche, ...)

V. Le Bois Hébert

- Mme le Maire nous annonce qu'une troisième parcelle (lot N°2) est réservée par M. Haupais de Marigny.
- Aussi que la haie est bien propriété des acheteurs mais doit être protégée car elle a été subventionnée par la DIREN et la Fédération de la Chasse. Donc une convention devra être faite mentionnant que la haie côté route devra être entretenue par la commune et la haie intérieure par les propriétaires des parcelles. La clôture sera à poser à l'intérieur des parcelles et les essences qui viendraient à disparaître devront être remplacées à l'identique par les acquéreurs.
 - Point sur les travaux présenté par M. Bourge

Eaux pluviales : terminé Assainissement : terminé

Entreprise Allez : les boîtiers électriques sont en train d'être mis en place

Entreprise Sehier : un superficiel sera réalisé en attendant le définitif (sur conseil du Maître d'Oeuvre).

- M. Bourge indique que les surfaces définitives sont parvenues à la Mairie

1102 m^2
1238 m ²
1522 m ²
1277 m ²
1493 m²

VI. Avenir du bief

Mme le Maire présente un plan et nous lit un courrier de M. Blanchin de la DDAF qui est venu sur place. Ce courrier mentionne que le bief est une réalisation humaine et non naturelle, sans droit à l'eau et que toute personne qui pompe de l'eau doit demander une autorisation.

Après discussion, les membres du CM décident de convoquer chaque riverain et dans un premier temps, M. de Mons, afin de leur demander s'ils veulent entretenir à leur charge tout le bief régulièrement (tous les 3 ans) ou pas. Si accord de tous les riverains, la commune fera de même pour la partie communale.

VII. Achat du véhicule

Mme Henry se retire des débats. Melle Paisant informe les membres du CM que le véhicule Kangoo remis aux domaines sera vendu le 30 juin 2008 avec une mise à prix de 800 €. Elle se renseignera si une commune peut participer ou pas à une vente des domaines. M. Bourge, adjoint responsable du personnel communal indique que MM Daniel Biard et Michel Henry ont été contactés et convoqués, pour avis, pour l'achat d'un véhicule pour divers transports. Leur choix porterait plus pour un véhicule de type « pick up ».

Divers avantages et inconvénients ont été exposés pour les véhicules suivants : tracteur, utilitaire, pick up 4x4.

Après avoir fait un tour de table, la majorité des conseillers municipaux est favorable pour l'achat d'un camion benne.

VIII. Informations diverses

\$\frac{\bar{\text{logements communaux}}}{\text{logement soit rénové}}\$. Mme le Maire informe le CM que Mme Cazin souhaiterait que le plafond abîmé dans son logement soit rénové, et que trois fenêtres rue de la Poste soient changées. Les membres de la commission passeront. Mme le Maire demande qu'à cette occasion la commission visite tous les logements communaux locatifs afin d'évaluer leurs besoins de rénovation éventuels.

\$\forall \text{entretien extérieur logements communaux} : M. Coron informe le CM que M. Goulois désirerait du gravier dans sa cour. Le CM indique que l'entretien est à la charge du locataire.

vitesse dans le bourg : Mme le Maire informe le CM que Mlle Edwige Lemériel indique que les voitures roulent trop vite dans le bourg et souhaiterait que des feux soient mis en place dans le centre par exemple. La commune va étudier les possibilités pour réduire la vitesse et se renseigner pour l'achat d'un panneau indicateur de vitesse.

\$\frac{1}{2}\text{ aménagement du bourg} : Mme le Maire informe le CM que Mme Marie (épicière) souhaiterait dans l'avenir installer une terrasse extérieure.

Friteuse de la cantine : Mme le Maire annonce que la friteuse de la cantine est supprimée et propose de faire un don au Comité des Fêtes. Le CM demande que Mme le Maire se renseigne afin de la sortir de l'inventaire.

Réunion commission information: Mme le Maire informe qu'une rubrique « location » pourrait être sur le Site de Carantilly. Dans celle-ci, la commune pourrait y faire figurer ses logements à louer, tout comme les particuliers qui pourraient faire mentionner leur maison en location disponible sur la commune.

St-Lô.

- 190 élèves seront scolarisés au RPI à la rentrée prochaine.
- Demande de goudronnage de la cour de l'école de Carantilly
- Demande de tableaux veleda en remplacement des tableaux noirs (car problème de poussière pour les ordinateurs). Mme le Maire précise qu'il s'agit là d'une compétence du Syndicat Scolaire.
- Demande de garderie dédiée
- Les vacances d'été commenceront à partir du vendredi 4 juillet 2008, au soir.
- Un apéro-concert avec les Mouf Mouf va avoir lieu le vendredi 27 juin 2008 à partir de 19H30 à Ouibou.
- Un parent d'élève demande que les enfants scolarisés, dans les classes en préfabriqué, entrent et sortent par le portail. Les membres du CM ne sont pas d'accord en raison de la sécurité et du plan vigipirate. Par contre, une signalisation au sol pour le non stationnement devant le portail de sécurité sera effectuée.

Informations Communauté de Communes: Mme le Maire fait un rapide compte-rendu de la dernière réunion de Communauté de Communes.

- Tourisme, Environnement, Développement Durable : M. Patin. nous informe qu'il a participé à une réunion à la communauté de communes le 16 juin 2008. Le but de cette réunion était de relancer la réflexion sur une éventuelle délégation de compétence des communes vers la communauté des communes pour le ramassage des ordures ménagères. Mme Fillâtre a effectué plusieurs simulations à savoir : redevance (comme actuellement), taxe forfaitaire ou au nombre de personnes qui composent le foyer, taxe sur la valeur locative ou au poids. M. Osouf demandera à Mme Fillâtre de venir présenter aux communes les différentes propositions.

IX. Questions diverses

- ▶ M. Lemerre revient sur la polémique de la cérémonie du 8 mai et donne lecture d'une lettre qui indique qu'il n'assurera plus la coordination des manifestations patriotiques à Carantilly.
- ▶ M. Bourdon nous informe qu'il a vu M. Daniel Biard qui n'utilisait pas la débroussailleuse pour le nettoyage des haies.
 - ▶ M. Coron demande à ce que le chemin de randonnée soit éparé.
- ▶ Melle Paisant, Mme L'Orphelin et M. Bourdon demandent que du désherbant soit mis à certains endroits car de nombreuses mauvaises herbes font à nouveau surface. M. Bourge indique qu'il va se renseigner mais le travail a dû être fait depuis quelques jours.
- ▶ M. Allix demande des nouvelles du lotissement « La Bretonnière ». Mme le Maire et M. Bourge indiquent qu'ils n'ont pas revu M. Lemière. Le CAUE conseille de tout acheter et de faire un belvédère dans la parcelle que M. Lemière souhaite garder. M. Elizalde, géomètre, propose que la commune achète en totalité les parcelles et de faire des constructions en terrasse.
- ▶ M. Bourge informe que le problème avec le pilier de la barrière du cimetière va être résolu. L'entreprise doit intervenir à partir du mercredi 25 juin 2008.
- ▶ M. Dufort demande si le dossier au sujet des pancartes de signalisation des villages avance. Pour l'instant, M. Bourge indique que les employés communaux sont occupés à l'étang à l'installation des jeux et autres.
- ▶ M. Allix demande si la commune a des nouvelles de la 2x2 voies. Mme le Maire lui répond que pour l'instant les décisions sont restées en l'état et que les travaux ne seront réalisés qu'en 2017 pour la section le Poteau/Saint-Lô.
- ▶ M. Coron demande que le vin d'honneur de la fête soit offert par la commune. Le CM est d'accord et Mme le Maire propose que Mme Nathalie Marie, épicière, s'en charge. Aussi, il demande qu'une coupe soit offerte par la commune comme les années précédentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, La Secrétaire,